

qui valent n'importe quel soldat de carrière. Si je suis bien informé, le Gouvernement a pris pour ligne de conduite, au début du moins, de confier tous les commandements et tous les principaux postes aux officiers de l'armée permanente et de reléguer les officiers des troupes non-permanentes aux postes nettement subalternes. Il ne sera pas tenu compte des avantages et des possibilités—encore ignorés peut-être—de formation qu'offrent les troupes non-permanentes en vue du haut commandement. En d'autres termes, si l'on avait appliqué en 1914 la politique qu'on est en train d'adopter, nous n'aurions jamais entendu parler de sir Arthur Currie, de sir Richard Turner, de sir David Watson, de sir Frederick Lomas et de tant d'autres officiers non permanents qui se sont distingués et qui se sont élevés aux hauts grades pendant la guerre.

L'histoire et notre connaissance de ce qui a été réalisé au point de vue militaire au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique-Sud ne confirment pas l'affirmation que l'officier de carrière constitue le meilleur commandant des troupes de ces dominions. Fort de maints témoignages, j'affirme que c'est l'officier qui n'est pas un officier de carrière qui commande et dirige le mieux les soldats qui ne sont pas des troupes de métier. Cela se comprend facilement. Ces soldats sont tirés de la vie civile. On leur inculque toutes les connaissances possibles, mais il faut les conduire d'une certaine façon et les officiers qui appartiennent à la même catégorie possèdent bien mieux l'art de les diriger que les officiers de carrière. C'est un fait que tous les officiers présents pourront confirmer. C'est une chose que l'on peut prouver. De fait, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique-Sud les officiers des troupes non permanentes sont sur un pied d'égalité avec ceux des troupes permanentes et, dans ces dominions, les plus hauts commandements sont détenus à l'heure actuelle par des officiers des troupes non permanentes. Ceux des troupes permanentes sont affectés à diverses fonctions d'état-major. En Australie, les officiers de carrière ont pour tâche particulière la mobilisation et l'instruction des soldats, et une loi stipule que les officiers des troupes permanentes qui commandent des dépôts de base devront continuer à remplir ces fonctions.

Le Gouvernement devrait donc veiller à ce que les officiers des troupes non permanentes aient accès aux plus hauts commandements et aux fonctions de l'état-major. Il doit viser à former ces officiers, car c'est sur eux que nous comptons pour le recrutement, l'entretien et la formation de nos troupes en temps de paix et en temps de guerre et nous pouvons espérer que de leurs rangs sortira le genre de commandant que nous avons obtenu au cours de la dernière guerre.

Je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je critique l'officier de carrière. A mon sens, il est supérieur à l'officier de 1914. A lui aussi il faut fournir la possibilité d'avancement. Je prétends simplement qu'il ne doit pas détenir le monopole de l'avancement et que c'est maintenant le temps de déclarer qu'il ne le détient pas et ne le détiendra pas. Ce devoir incombe essentiellement et particulièrement au ministre de la Défense nationale, car une fois que le principe sera adopté et que les premiers éléments de notre corps expéditionnaire seront adaptés au système, il sera trop tard.

Maintenant, je vais discuter brièvement le système de mobilisation actuel par contraste avec celui qui a été adopté en 1914. Ce dernier reposait dans une large mesure sur la propagande et la publicité. Il y avait le ministre qui avec son agréable personnalité faisait partout son apparition, prononçait des discours, donnait des interviews et maintenait l'entrain. Il adoptait la politique en vogue sous le règne de la reine Anne, c'est-à-dire qu'il nommait colonels dans divers centres canadiens des centaines de citoyens qui s'offraient à constituer des bataillons et des unités d'une sorte ou de l'autre. Une demi-douzaine de ces distingués messieurs siègent actuellement en cette Chambre. Le fait que deux cents colonels levaient des bataillons dans deux cents centres canadiens en même temps servait de publicité, de propagande, d'émulation, produisait un certain degré d'excitation et d'enthousiasme. En définitive, ces méthodes donnaient naissance à une forme de conscription sociale. Toute politique intensive de recrutement qui frise la contrainte aboutit à une sorte de conscription sociale, ne l'oubliez pas. Elle se manifeste dans la distribution de panaches blancs à des hommes robustes qui paraded dans les rues. Les méthodes compétitives de recrutement employées durant la dernière guerre ont eu pour effet l'enrôlement d'un grand nombre d'inaptes, fait que l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) a mentionné l'autre jour. J'ose dire qu'au moins la moitié de nos dépenses annuelles de pensions résulte de ces méthodes.

L'honorable M. DANDURAND: Cent mille hommes inaptes au service sont allés outre-mer.

L'honorable M. GRIESBACH: Je ne dirai pas qu'il y en a eu tant que cela. A peu près la moitié de la somme nécessaire à défrayer le coût des pensions vient de ce que nous avons envoyé outre-mer tant d'hommes inaptes au service actif, bien qu'ils eussent été aptes, à remplir d'autres emplois. Mais le fait principal c'est qu'avant l'établissement de la conscription légale, notre système de recrutement